



Recensement Général de la Population 2018 : Recrutement d'agents recenseurs par la commune de PLOUVIEN

Du 18 janvier au 17 février 2018, comme tous les 5 ans, un Recensement Général de la Population, obligatoire, est organisé sur la Commune en coordination avec l'INSEE. Son organisation revient à la Commune de PLOUVIEN.

A quoi sert le recensement général de la population ?

- Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

- Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

- Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

Comment est organisé le recensement ?

Pour effectuer cette tâche importante, dont les délais de réalisation sont bien définis, la Commune **recrute 8 agents recenseurs** qui seront **rémunérés** sur le budget communal et dont les frais de route seront remboursés.

Les personnes recrutées auront pour fonctions d'aider les foyers à remplir des dossiers et de les classer méthodiquement avec un appui des services municipaux.

Les agents devront être disponibles en journée, en soirées et les fins de semaine, périodes au cours desquelles il est beaucoup plus facile de rencontrer les habitants. Un moyen de locomotion est indispensable de même qu'un téléphone portable.

Nouveauté 2018: Les réponses des habitants aux questionnaires de recensement sont possibles par internet.

Organisation du travail des agents recenseurs:

- 2 réunions d'information préalables (par demi-journée) seront organisées par l'INSEE début Janvier. Elles devront obligatoirement être suivies par les personnes recrutées,

- Des périodes de travail, avant le recensement, et cela dès les premiers jours de janvier 2018, seront consacrées à des reconnaissances sur le terrain,

- Le recensement proprement dit du 18 janvier au 17 février 2018,

- De plus, les agents recenseurs devront réaliser chez eux quotidiennement un travail de synthèse des données collectées avant exploitation par la Mairie.

La rémunération s'effectuera à la vacation (Par habitant et par logement recensés) plus indemnités kilométriques - Des précisions seront disponibles ultérieurement sur cette rémunération.

Si vous êtes intéressé(e)s, une lettre de candidature peut être adressée dès maintenant à la Mairie accompagnée d'un CV, par mail sur mairie@ville-plouvien.fr ou par courrier classique.

Ce poste est ouvert aux demandeurs d'emploi prioritairement, aux étudiants (Attention aux partiels de début d'année), aux retraités, aux personnes travaillant à temps non complet et à toute personne disponible durant ces périodes. La résidence à Plouvien n'est pas indispensable. Renseignements : 02 98 40 91 16.